



Siège social :
23, avenue Georges Pompidou
71100 CHALON-SUR-SAONE
☎ : 06.68.83.48.79
@ : sbvdheune@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 29 janvier 2020 à 18h30 à Beaune

🚩 Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 5 décembre 2019.
- Adhésion au Centre de Gestion 71.
- Conventonnement avec les associations des piégeurs (Côte d'Or et Saône-et-Loire).
- Débat d'orientation budgétaire 2020.
- Questions et informations diverses.

Nombre de délégués en exercice :	22
Nombre de délégués présents :	16
- Titulaires :	12
- Suppléants :	4
Excusés :	10
Date de convocation :	22/01/2020

Présents : COSTE Xavier, ALLEXANT Joël, VALLET Jean-Christophe, REBOURGEON Jean-Pierre, QUINET Michel, LABULLE Marc, REBILLARD Eric, JUNON Régis, COBOS Antonio, JOBARD Marcel, POIGNANT Gérard, DIARD Michel.

Excusés représentés : BROUANT Pierre représenté par FROTEY Jacques ; GAUTHRAY Chantal représentée par GREFFE Gérard, TUDELA Henri représenté par ARRAULT Sandrine, JACOB Sylvain représenté par MAREY Jean.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2019

Le compte-rendu du Comité syndical du 5 décembre 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

ADHESION AU CENTRE DE GESTION 71

M. LABULLE, Président, a expliqué qu'en parallèle aux missions obligatoires du Centre de Gestion, d'autres peuvent être effectuées ponctuellement pour le compte des collectivités adhérentes dans le cadre d'une convention-cadre qui définit le protocole de mise en œuvre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De signer la convention-cadre proposée par le CDG71.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES DE PIEGEURS

M. LABULLE, Président, a rappelé que le Syndicat est compétent en matière de lutte contre les espèces invasives que sont les ragondins et les rats musqués et a rappelé également l'intérêt qu'il y a d'engager un programme d'action de régulation avec le concours des piégeurs adhérents aux Associations départementales des piégeurs agréés de Côte d'Or et de Saône-et-Loire.

Il a poursuivi en expliquant qu'un projet de convention avait été négocié d'un commun accord avec les Présidents des Associations départementales des piégeurs de Côte d'Or et de Saône-et-Loire. Cette démarche permet de fixer des objectifs tant au niveau des captures à réaliser que des moyens financiers à mobiliser annuellement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe d'une convention entre le syndicat et les Associations départementales des piégeurs agréés de Côte d'Or et Saône-et-Loire ;
- D'accepter la prise d'effet de ladite convention rétroactivement à la date du 1^{er} septembre 2019 ;
- De donner pouvoir au Président pour signer cette convention.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

M. LABULLE, Président, a rappelé qu'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a poursuivi en indiquant que ce débat doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du débat ;
- D'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2020 ;
- D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévus au DOB auprès des partenaires, tels l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le budget primitif 2020 sera examiné en Comité syndical le mardi 25 février 2020 à 18h00 à Beaune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

X. COSTE, Vice-Président, souligne l'importance pour les communes, à l'issue des élections, de nommer rapidement un titulaire et un suppléant pour siéger aux Commissions géographiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clôturé la séance à 20h00.

